

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	36 (1948)
Heft:	753
 Artikel:	Aide aux émigrés
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266592

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'institut des Ministères féminins a trente ans. Pour marquer cet anniversaire, l'Association des anciennes élèves et le comité de l'Institut avaient invité les « anciennes » à se réunir à Genève, du 1er au 3 mai. 80 d'entre elles ont pu répondre à l'appel, venues de Suisse, de France, d'Allemagne, de Belgique et même d'Afrique ! Il est difficile de résumer le riche programme de ces journées. Les participantes furent tour à tour des camarades de voile qui se retrouvent après une longue séparation, ou des membres d'une grande famille qui apprennent à se connaître ; des étudiantes qui se pressent nombreuses à l'auditoire de la Faculté de théologie ; des travailleuses qui parlent de leurs expériences et cherchent à préciser ensemble les caractères essentiels et communs de leurs divers ministères. Mais ce furent aussi, unies dans l'adoration et la prière, des servantes de Jésus-Christ qui renouvelaient leur consécration au Chef suprême de l'Eglise.

Samedi après-midi, à Chêne-Bougeries, les portes de la propriété du Vallon — mise aimablement à notre disposition — se sont ouvertes toutes grandes pour accueillir les anciennes élèves, les étudiantes actuelles, les professeurs, les membres du comité. M. le professeur E. Choisy, président et membre fondateur de l'Institut, a la joie d'ouvrir lui-même le congrès qui débuta par la lecture des messages d'absentes et d'institutions amies. Après la présentation d'une spirituelle « revue », après un pique-nique fraternel où toutes les provisions sont mises en commun, c'est la veillée familiale : « échange d'expériences », disait le programme. Cette première journée s'acheva par une courte cérémonie dans laquelle le diplôme de l'Institut des Ministères féminins est décerné à 9 candidates qui ont terminé leurs stages pratiques ; 5 d'entre elles sont là pour recevoir leur insignie.

Dimanche matin nous nous associons au culte public de la Cathédrale de St-Pierre. L'après-midi nous visitions l'Institut œcuménique, au Château de Bossey (près de

jour. Sans le droit de suffrage des femmes, la démocratie ne sera pas réalisée, car la moitié des adultes sont sans droits politiques dans cette démocratie. »

Et voici les Groenlandaises.

Les femmes du Groenland ont obtenu le droit de vote, nous les en félicitons et ne doutons pas qu'elles en fassent bon usage. Un explorateur qui a naguère séjourné parmi ces populations nous disait combien là-bas, chacun avait le sens de l'intérêt collectif, et quelle sagesse il avait observée dans plus d'une coutume.

La législation française à l'avant-garde.

En France, une loi du 20 mars 1948 permet aux femmes l'accès à diverses professions d'auxiliaire de justice.

Article premier. — Les femmes remplissent les conditions d'aptitude requises par la loi peuvent accéder aux fonctions d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de notaire, d'avoué près d'une cour d'appel, d'avoué près un tribunal de première instance, d'huisquier, d'agréé près un tribunal de commerce, de greffier en chef de la Cour de cassation, de greffier en chef de la cour d'appel ou de tribunal de première instance, de greffier de tribunal de commerce, de justice de paix, de tribunal de simple police.

Art. 2. — Les femmes qui, en exécution d'une décision de justice rendue en applica-

Trentenaire de l'Institut des Ministères féminins

Célygny), dans un site charmant. M. le pasteur H. L. Henrion, directeur, nous fait les honneurs de cette maison d'études et de recherches.

Le programme du lundi est chargé, en voici les moments essentiels.

M. Visser't Hooft, secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises, nous entretient de la prochaine conférence d'Amsterdam, qui réunira les représentants de tant d'Eglises, orthodoxes et protestantes. Il parle en particulier d'une des questions brûlantes mises à l'ordre du jour et qui nous intéresse tout spécialement : la question de la place de la femme dans l'Eglise. Répondant à une vaste enquête faite par le Département d'études du Conseil œcuménique, des rapports sont parvenus de 58 pays différents. Quelle riche et intéressante documentation à dérouiller ! Il n'est pas encore possible d'en détacher les indications décisives, mais il est permis d'en tirer déjà quelques conclusions générales. La question de la place de la femme dans l'Eglise est une des questions urgentes qui se pose à l'Eglise de notre temps. Beaucoup de femmes ont le sentiment qu'elles n'ont pas dans l'Eglise la place qu'elles devraient avoir. Elles constatent, dans de nombreux pays, qu'elles ont accès aux différentes activités sociales, qu'elles peuvent assumer des responsabilités politiques, mais qu'elles participent dans une trop faible mesure au gouvernement de l'Eglise, et que bien souvent elles sont exclues du ministère pastoral. La conférence d'Amsterdam ne pourra sans doute faire plus que poser la question, mais il faut espérer qu'elle la posera de la bonne façon.

« La place de la femme dans l'Eglise d'après le Nouveau Testament », tel est le sujet du cours que le professeur F. Leenhardt donne lundi après-midi à la faculté de théologie, devant un auditoire en grande majorité féminin. On reconnaît des étudiantes de l'an-

née passée, mais aussi quelques-unes de celles qui eurent la hardiesse, il y a trente ans, de pénétrer à l'auditoire de théologie ! L'étude de M. Leenhardt paraîtra prochainement dans une revue théologique ; notre journal ne manquera pas, alors, d'analyser cette étude dont nos lectrices saisissent la portée pour la cause que nous défendons.

Et comme point final à ce rassemblement, c'est la réunion publique dans l'accueillante salle de paroisse de Plainpalais. Les représentants de l'Eglise genevoise, de quelques Eglises romandes se sont joints aux amis de l'Institut des Ministères féminins. Après le rapport de M. Choisy, le vénéré père spirituel des « ministères féminins » et l'allocation de Mme Necker, présidente de l'Association des anciennes élèves, la parole est donnée à Mme Hilde Besag (une des nouvelles diplômées) qui exerce le ministère d'aide de paix à Baden-Baden. Elle évoque les nombreuses difficultés qu'elle rencontre dans le travail paroissial : tension entre occupants et occupés, incapacité de reconnaître que la situation actuelle est la suite logique de ce qui s'est passé auparavant, problème des réfugiés vivant en marge du reste de la population, danger moral qui menace beaucoup de jeunes, fatigue extrême qui rend si difficile une concentration d'esprit. Le travail est difficile, mais beau. L'éducation religieuse de la jeunesse doit être reprise à la base, la foi doit pénétrer tous les éléments de la vie quotidienne. Sans la foi, il n'y a qu'amertume et désespoir actuellement en Allemagne. Mme Besag souhaite que les jeunes Allemands puissent sortir de leur pays, de leur horizon trop borné, que des jeunes d'autres pays aillent en Allemagne raconter ce qui se passe chez eux.

Mme Madelaine Barot — secrétaire générale de la Cimade — rappelle l'histoire et les buts poursuivis par cette œuvre : travail auprès des réfugiés (alsaciens, juifs allemands

et polonais, réfugiés politiques, républicains espagnols), travail dans les camps de concentration, créations de centres d'accueil, organisation de passages clandestins de la frontière pour sauver des vies. Dès 1945, le travail se modifie : accueil des étrangers en France — qui sont souvent sans aide officielle — travail spirituel et social, parmi les 280.000 Allemands qui restent dans le pays comme travailleurs libres, foyer pour étudiants à Mayence, évangélisation dans les prisons, postes dans les villes sinistrées, en attendant que l'Eglise puisse y reprendre sa tâche normale. Le travail s'accomplit généralement en équipes mixtes, souvent interdenominationnelles, qui résident au milieu des groupes à évangéliser. La Cimade est une expérience intéressante, qui pose à l'Eglise de graves problèmes : faudra-t-il faire sauter les cadres traditionnels pour permettre l'intégration de nouveaux convertis ? Mme Barot dit sa reconnaissance envers la Suisse, qui a soutenu l'œuvre de la Cimade, et envers plusieurs anciennes élèves de l'Institut des Ministères féminins, qui y ont travaillé comme équipières.

Le pasteur J. D. Sauvin termine cette assemblée en rappelant à chacun — et tout particulièrement aux anciennes qui vont se séparer et reprendre leurs tâches diverses — que le travail va se poursuivre dans le même esprit de conquête missionnaire, d'obéissance au Maître qui envoie ses témoins dans le monde.

M. S.

PHARMACIE M. MULLER & Cie

Place du Marché

CAROUGE - GENÈVE

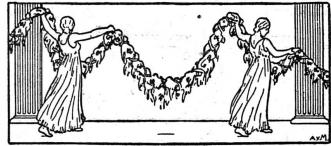
Tél. 4.07.07

Service rapide à domicile

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative pour vos achats.

L'Aide aux émigrés, qui a traité cette année 715 cas d'émigration, a bien mérité de la société.

(Aide aux émigrés - Rapport 1946-47.)



A travers les Sociétés

Fédération des Unions de Femmes.

Le 33^e assemblée générale de la Fédération des Unions des Femmes du Canton de Vaud s'est réunie, le 13 mai, à Aigle, dans la chapelle de l'Eglise libre, fleurie par les soins de l'Union d'Aigle. Toutes les Unions étaient représentées, sauf La Valée. Mme Fr. Fonjalaz (Epesses) présidait. Durant l'exercice, écouté, le comité a préparé un plan de travail pour les Unions ; Lavaux et Moudon ont fait des cours d'allemand à l'intention des élèves des écoles ménagères qui s'apprêtent à se rendre en Suisse allemande. La fédération collabore étroitement avec l'Alliance de sociétés féminines suisses, les Centrales féminines suisses, le Secrétariat féminin de Zurich, le groupe-

ment Femme et Démocratie. Elle s'est émue, avec tant d'autres, de l'alcoolisme croissant de la jeunesse fréquentant les bars et les dancing. Le succès de la journée des femmes vauclusiennes de février a été tel que les associations organisatrices ont pu verser Fr. 200.— au village Henri Guisan et Fr. 200.— au fonds créé pour édifier à Lausanne un centre féminin. Mme Fonjalaz a rappelé la mémoire de Mmes Widmer-Curtal, Marguerite Bräillard, qui a présidé l'Union de Moudon, et Humbert, fondatrice de l'Union de Roche. La Fédération se préoccupe de la meilleure préparation familiale et nationale de la jeune fille. Il importe de développer les qualités de chacune pour qu'elle les mette au service de la communauté.

Un intéressant échange de vues s'est engagé sur la vie des Unions de femmes, leur but, leurs moyens d'action ; la question sera portée devant la conférence des présidents.

Mme Dr Sauvin (Nyon) parla ensuite en femme et en médecin du *problème des bars et des dancing*, de l'alcoolisme des jeunes, des femmes, du danger que font courir à la santé publique les bars d'appartement avec leurs vins liqueux, leurs apéritifs, leurs alcools plus ou moins freatés ; des milieux restés sans jusqu'ici se contaminent dangereusement. Mieux que la loi, c'est l'opinion publique qui

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme Yve L. MENZONE

Solidité - Elegance

5 % encompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Petites choses qui font plaisir

Sur l'initiative de savants suisses et étrangers on a fondé, à Zurich, un institut C.G. Jung pour l'étude de problèmes psychologiques et la formation de jeunes spécialistes.

La Croix-Rouge internationale vient d'envoyer 10 infirmières suisses en Palestine, où elles ont déjà pris possession de leurs postes.

Le Don Suisse vient d'envoyer à Mannheim des baraquements équipés comme réfectoire et ateliers de cordonnerie et de couture.

La Suisse et l'Irlande viennent de conclure un traité par lequel elles s'autorisent mutuellement à exploiter des lignes aériennes dans les deux pays.

Semaine Suisse.

livres de Stall qui avaient eu un très grand succès sont non seulement réédités, mais renouvelés par le Dr André Arthus qui les a adaptés aux problèmes de notre époque. Cet ouvrage est tout d'abord recommandé aux mères et éducatrices, enfin « toute jeune fille de 16 à 18 y trouvera des notions qu'il est très désirables de lui voir acquérir ».

Association des Anciennes élèves de l'Ecole supérieure des Jeunes Filles (Genève)

Année 1948

La brochure qui vient de paraître est spécialement intéressante et fournie parce qu'elle donne des échos du centenaire de 1947. Après le discours de la présidente, Mme Grossgurin, lors du 25^e anniversaire de l'Association, on y trouvait des *Extraits de l'Education*, entendue à cette occasion, des scènes tirées de la *Revue du Centenaire* et une composition d'élève primée, sur laquelle nous reviendrons dans notre journal car il traite de « notre sujet » par excellence, la vocation de la femme.

sur la situation terrible de l'enfance et sur les efforts entrepris pour apporter de l'aide. Mentionnons particulièrement quelques articles : Celui de M. Thélin, Secrétaire général de l'UIPE. Nouvelle Etape de la Protection Internationale de l'Enfance. Les Effets psychiques de la guerre sur les enfants et les adolescents polonais par Mme Grywak-Kacznka, psychologue attachée à l'Institut d'hygiène mentale de Varsovie. Le Rapport de la Conférence d'experts réunie à Genève du 29 avril au 2 mai 1947 sur les problèmes de la guerre et de la délinquance juvénile. M. Gt.

Informations suisses. Centre suisse d'étude et d'information. Aux Editions de la Baconnière, Neuchâtel.

Le Centre suisse d'Etude et d'Information en publiant les conférences données en 1946-1947 aux Rencontres suisses, permet aux lecteurs d'avoir un aperçu objectif des problèmes que pose à notre pays la situation internationale. En s'adressant à des personnalités particulièrement compétentes le Centre a donné l'occasion aux auditeurs des Rencontres de puiser à des sources sûres. Les lecteurs des *Informations suisses* pourront à leur bénéfice de ces entretiens. Les sujets